

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 24 mars 2023,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	8	10	2		
Date de convocation : 14/03/2023				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.	
Date d'affichage délibération : 28/03/2023				Excusés ayant donné pouvoir : Laurence BERGER ayant donné pouvoir à André DAZY, Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.	
Délibération n° 2023 03 24 09 : PROJET DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF VOLONTAIRE TERRITORIAL ADMINISTRATION (VTA) SUR LE SECTEUR DE LA VALLEE DES HUILES					

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un dispositif Volontaire Territorial Administration (VTA) proposé par la commune de Presle sur le secteur de la vallée des Huiles, dont la commune de Le Pontet fait partie. Le VTA permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. L'Etat aide les collectivités territoriales dans le recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 € qui sera versée sur décision de M. Le Préfet.

Précise que la commune de Presle a décidé de prendre en main la revitalisation de son territoire. Elle s'appuie sur un projet innovant prenant en compte l'urgence écologique et énergétique tout en favorisant la participation et le lien social. Dans ce cadre, elle développe des projets au niveau de la vallée des Huiles (7 communes/2 500 habitants) en particulier dans le domaine du tourisme et de la collaboration intercommunale.

Indique que l'emploi proposé serait un poste de chargé de mission d'appui aux projets (analyse/projection, montage de dossier et recherche de financements pour la commune de Presle et les communes de la Vallée des Huiles) soit un CDD de 18 mois (1 800 € brut par mois). Le coût de ce poste estimé à 44 644 € au total serait pris en charge selon la répartition suivante : 60% (Presle) et 40% (7 communes de la Vallée des Huiles). Soit un coût total pour la commune du Pontet de 2 551 € (5.7%) répartis de la manière suivante : 2023 : 1276 € et 2024 : 1276 €.

Propose au conseil d'approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- APROUVE le projet de VTA sous réserve de l'approbation de l'ensemble des communes de la Vallée des Huiles,
- DIT que la commune du Pontet participera à la rémunération du VTA à hauteur des montants précisés en supra.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

Vote : adopté à la majorité des voix exprimées 5 pour et 2 contre (3 abstentions).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Romain VIGIER



Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 073-217302058-20230324-2023032409-DE

